



COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Séance Restreinte du 17 octobre 2024 en Visio-Conférence

Présidence de : Monsieur MORICE Jean-Paul.

Présents : Messieurs HUGUET Marcel et LEBASTARD Pascal.

MATCH U16 D3 – POULE A : GJ LA VAUNOISE 22 / CANCELAISE 21 du 28/09/2024 :

La Commission,

Pris connaissance :

- De l'absence de l'équipe du GJ LA VAUNOISE à la rencontre
- Du déplacement de l'équipe de LA CANCELAISE
- De la demande de modification d'horaire faite par le GJ LA VAUNOISE et jamais acceptée par LA CANCELAISE
- Du dossier comprenant :
 - Mail du club de la CANCELAISE en date du 10/10/2024
 - Notification demande changements horaires

Attendu que le changement d'horaire demandé par le GJ LA VAUNOISE n'a pas été accepté par la CANCELAISE et que l'horaire de la rencontre était bien resté à 15h30,

En conséquence, la Commission donne match perdu par forfait à l'équipe du GJ LA VAUNOISE soit :

- **GJ LA VAUNOISE 22 : -1pt,0bp,3bc**
- **CANCELAISE 21 : 3pts,3bp,0bc**

DISTRICT D'ILLE ET VILAINE DE FOOTBALL

3, rue de Belle Ile - BP 96303 - 35 763 Saint Grégoire

Tél : 02 99 68 90 90 / Fax : 02 99 68 90 01 - secretariat@foot35.fff.fr - www.foot35.fff.fr

Siret : 7777 468 92 000 44 - N° agrément Sport 04.35S.64



MATCH COUPE U15 – POULE C : GJ ESTUAIRES-ROMAGNE 1 / RENNES CPB CLEUNAY du 05/10/2024 :

La Commission,
Pris connaissance :

- Du non-déplacement de l'équipe RENNES CPB CLEUNAY
- Du paiement de l'arbitre officiel par le club GJ ESTUAIRES-ROMAGNE
- Du dossier comprenant :
 - FMI
 - Mail du GJ ESTUAIRES-ROMAGNE en date du 07/10/2024
 - Mail du club RENNES CPB CLEUNAY en date du 16/10/2024

Attendu que l'équipe de RENNES CPB CLEUNAY n'avait pas prévenu de son absence avant la rencontre,

La Commission :

- **Donne match perdu par forfait à l'équipe RENNES CPB CLEUNAY**
- **Dit le club de RENNES CPB CLEUNAY redevable des frais de déplacement de l'arbitre soit 39,60€**
- **Dit que le club GJ ESTUAIRES-ROMAGNE sera remboursé des frais d'arbitrage**

DISTRICT D'ILLE ET VILAINE DE FOOTBALL

3, rue de Belle Ile - BP 96303 - 35 763 Saint Grégoire

Tél : 02 99 68 90 90 / Fax : 02 99 68 90 01 - secretariat@foot35.fff.fr - www.foot35.fff.fr

Siret : 7777 468 92 000 44 - N° agrément Sport 04.35S.64



MATCH D2 F – POULE B : ST GREGOIRE US 1 / RENNES CPB GAYEULLES 1 du 06/10/2024 :

La Commission,

Pris connaissance :

- De la réserve d'avant match de l'équipe ST GREGOIRE US 1 concernant la qualification de deux joueuses de l'équipe RENNES CPB GAYEULLES 1, GARNIER Margot et NKOMA YVANA

- Du dossier comprenant :

- FMI

- Mail du club de l'US ST GREGOIRE en date du 07/10/2024

- Liste des rencontres U18 F de RENNES CPB GAYEULLES du 28/09/2024 au 06/10/2024

- FMI MATCH BRASSAGE U18 F A 11 – POULE C : VIGNOC HEDE GUIP AS 1 / RENNES CPB GAYEULLES 1 du 05/10/2024

- Mail du club de RENNES CPB GAYEULLES en date du 12/10/2024

Dit la réserve d'avant match non recevable car non motivée et la transforme en réclamation d'après match de l'équipe ST GREGOIRE US 1 concernant la participation de deux joueuses de l'équipe RENNES CPB GAYEULLES 1, GARNIER Margot et NKOMA Yvana qui ont auraient joué la veille en U18F.

Après vérification des feuilles de match, constate que les joueuses de l'équipe RENNES CPB GAYEULLES 1, GARNIER Margot et NKOMA Yvana ont participé à une rencontre officielle la veille, le samedi 5 octobre,

Rappelle que selon l'article 76,1 des règlements généraux de la LBF « La participation effective en tant que joueuses à plus d'une rencontre officielle au sens de l'article 56 du présent règlement est interdite :

- le même jour ;

- au cours de deux jours consécutifs »

En conséquence, la Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe RENNES CPB GAYEULLES 1, soit :

- ST GREGOIRE US 1: 0pt, 1bp, 0bc

- RENNES CPB GAYEULLES 1 : -1pt, 0bp,3bc

Dit le club RENNES CPB GAYEULLES redevable des frais de dossier de 30€ et d'une amende de 50€.

DISTRICT D'ILLE ET VILAINE DE FOOTBALL

3, rue de Belle Ile - BP 96303 - 35 763 Saint Grégoire

Tél : 02 99 68 90 90 / Fax : 02 99 68 90 01 - secretariat@foot35.fff.fr - www.foot35.fff.fr

Siret : 7777 468 92 000 44 - N° agrément Sport 04.35S.64



MATCH COUPE CONSEIL DEPARTEMENTAL – POULE UNQUE : RENNES BEAUREGARD FC 2 / LE RHEU SC 2 du 12/10/2024 :

La Commission,

Pris connaissance :

- Du match arrêté à la 45^{ème} minute sur un score de 0-0 pour un problème d'éclairage,
- Du dossier comprenant :
 - FMI
 - Rapport de l'arbitre
 - Mail du club de RENNES BEAUREGARD en date du 17/10/2024

Attendu qu'en raison d'une panne d'éclairage le match n'a pu aller à son terme,

En conséquence, la Commission donne match à rejouer le dimanche 27 octobre à 15h au STADE DE BEAUREGARD.

MATCH D4 – POULE L : LA DOMINELAIS UFCA 2 / FC CANTON DU SEL 2 du 13/10/2024 :

La Commission,

Pris connaissance :

- De la réserve d'avant match de l'équipe LA DOMINELAIS UFCA 2 sur l'ensemble de l'équipe FC CANTON DU SEL 2, certains joueurs étant susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure celle-ci ne jouant pas le même jour ou le lendemain,

La dit recevable en la forme,

- Du dossier comprenant :
 - FMI
 - Mail du club de LA DOMINELAIS UFCA en date du 15/10/2024
 - Liste des rencontres SENIORS de FC CANTON DU SEL du 05/10/2024 au 13/10/2024
 - FMI MATCH D2 – POULE H : FC CANTON DU SEL 1 / DOMLOUP SP 1 en date du 06/10/2024

Après vérification de la feuille de match, constate qu'aucun joueur de l'équipe FC CANTON DU SEL 2 n'a participé au dernier match de l'équipe supérieure qui ne jouait pas le même jour ou le lendemain,

En conséquence, rejette la réclamation et homologue le résultat acquis sur le terrain.

Dit le club de LA DOMINELAIS UFCA redevable des frais de dossier de 30€.

DISTRICT D'ILLE ET VILAINE DE FOOTBALL

3, rue de Belle Ile - BP 96303 - 35 763 Saint Grégoire

Tél : 02 99 68 90 90 / Fax : 02 99 68 90 01 - secretariat@foot35.fff.fr - www.foot35.fff.fr

Siret : 7777 468 92 000 44 - N° agrément Sport 04.35S.64



Réserve non confirmée, homologation du résultat :

- MATCH D3 – POULE C: SENS US 2 / MAR/BAZ/ST REM/NO FC 1 du 13/10/2024

FORFAITS EN CHAMPIONNAT SENIORS

Forfait partiel en D3 :

ST MALO CJF 3 – POULE A – 06/10/2024

BEUVRON FC 1 – POULE B – 06/10/2024

Dit ces clubs redevables d'une amende de 30€.

Forfait général en SENIORS FEMININES FOOT A 7 :

RENNES CPB VILLEJEAN 1 – POULE B

Dit ce club redevable d'une amende de 50€.

FORFAITS EN CHAMPIONNAT JEUNES

Forfait général en U18 D1 :

MORDELLES FC 21 – POULE B

Dit ce club redevable d'une amende de 50€.

Forfait général en U17 D2 :

RENNES CADETS 1 – POULE D

Dit ce club redevable d'une amende de 50€.

Forfait général en U15 D3 :

BETTON CS 2 – POULE B

RENNES ATHLETIC CLUB 1 – POULE G

HERMITAGE CHAP CINTRE 1 – POULE G

Dit ces clubs redevables d'une amende de 50€.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de **7 jours**.

Un appel n'est suspensif qu'en matière de paiement d'amende et, ne saurait faire obstacle au déroulement d'un calendrier (Art. 95 – 2 des règlements LBF)

Le Président de séance
Jean-Paul MORICE

DISTRICT D'ILLE ET VILAINE DE FOOTBALL

3, rue de Belle Ile - BP 96303 - 35 763 Saint Grégoire

Tél : 02 99 68 90 90 / Fax : 02 99 68 90 01 - secretariat@foot35.fff.fr - www.foot35.fff.fr

Siret : 7777 468 92 000 44 - N° agrément Sport 04.35S.64